CULTURE

Artothèque

EMPRUNTEZ UNE ŒUVRE D'ART !
Pour prolonger une rencontre avec un artiste ou une œuvre, pour simplement faire vivre votre décoration, une nouvelle possibilité s'offre à vous : l'Artothèque.

Quelles sont les œuvres disponibles au prêt ?

Vous avez accès à une sélection d'œuvres appartenant à la Ville :

- des œuvres du fonds Bernard Boesch ;
- des œuvres de certains artistes en résidence ;
- des œuvres d'artistes déjà exposées au musée Boesch ;
- des œuvres données à la Ville.

Où voir les œuvres ?

Vous pouvez venir librement vous renseigner sur les conditions de prêt et consulter le catalogue des œuvres sur deux sites :

- **Bibliothèque Henri Quéffelec**, salon de lecture de la bibliothèque
  181 avenue de Lattre de Tassigny,
  Accès parking 16 avenue des Ondines à La Baule-Escoublac.
  Un mercredi sur deux de 10 h à 12 h 30
- **Musée Boesch**, 35 avenue François Bougouin au Pouliguen
  Un samedi sur deux de 10 h à 12 h 30.

LES PERMANENCES
De septembre à juin (fermeture en juillet-août),
tous les 15 jours selon un calendrier défini.

Qui peut emprunter ?

1. Les résidents et les associations de la Ville de la Baule-Escoublac
2. Les résidents et les associations des autres communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : Assérac, Batz sur Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer-Quimiac, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf

Comment emprunter une œuvre d'art ?

1. Souscrivez un abonnement à l'artothèque

Présentez les photocopies des pièces suivantes :

- une pièce d'identité datant de moins de 10 ans ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- une attestation d'assurance logement ;

Tarif : L'abonnement annuel est de 20 euros.

2. Sélectionnez une œuvre

- Consultez le catalogue en ligne ou au Musée Boesch, ou venez voir quelques œuvres sur place à la Bibliothèque Henri Quéffelec lors des permanences indiquées ;
- des médiateurs d'art sont à votre disposition pour vous aider à choisir ainsi que pour vous présenter l'artiste et son œuvre, si vous le souhaitez.
- Ils pourront également vous prodiguer des conseils pour bien mettre en valeur cette œuvre d'art chez vous et favoriser sa bonne conservation.

3. Empruntez l'œuvre choisie

- Tarif par œuvre : l'emprunt d'une œuvre coûte 20 euros pour une durée de 3 mois.
- 4 œuvres maximum par an pourront être empruntées de manière successive par un même abonné.
- La signature du contrat de prêt implique le respect du règlement de l'artothèque.

Suivez l'Artothèque sur Instagram (https://www.instagram.com/museebernardboesch/)

Fil Infos

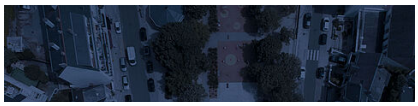

https://www.labaule.fr/artotheque?

CULTURE

Emprunter une oeuvre pour chez vous !

CULTURE

Pour le plus grand nombre, une fête de la musique décalée

JEUNESSE

La région et la ville contre la fracture numérique des jeunes

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75